

Informations de base

2016/0253(NLE)

NLE - Procédures non législatives

Accord euro-méditerranéen d'association CE/Jordanie: adhésion de la Croatie à l'UE. Protocole

Voir aussi [1997/0291\(AVC\)](#)

Subject

6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales
6.40.05.04 Relations avec les pays du Machrek

Zone géographique

Jordanie

Phase préparatoire au Parlement

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond

AFET Affaires étrangères

Rapporteur(e)

Date de nomination

Commission au fond précédente

AFET Affaires étrangères

AFET Affaires étrangères

Rapporteur(e) précédent(e)

Date de nomination

Commission pour avis

INTA Commerce international

Rapporteur(e) pour avis

Date de nomination

Commission pour avis précédente

INTA Commerce international


INTA Commerce international

Rapporteur(e) pour avis précédent(e)



La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

Date de nomination

Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Service européen pour l'action extérieure	MOGHERINI Federica

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/08/2016	Document préparatoire	COM(2016)0527 	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/0253(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Modifications et abrogations	Voir aussi 1997/0291(AVC)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 217
État de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2016)0527 	23/08/2016	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2016)0529 	23/08/2016	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord euro-méditerranéen d'association CE/Jordanie: adhésion de la Croatie à l'UE. Protocole

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'acte d'adhésion de la Croatie à l'UE prévoit que ce pays adhère aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen de protocoles à ces accords.

L'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie d'autre part, été signé à Bruxelles le 24 novembre 1997 et est entré en vigueur le 1^{er} mai 2002.

Les négociations sur le protocole avec la Jordanie ont abouti le 6 mai 2014.

La Commission étant satisfaite des résultats des négociations, il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : la Commission invite le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.